

La définition du domaine public

1. **À qui doit-on « l'échelle de domanialité » ?**
 - a. à René Chapus
 - b. à Marcel Waline
 - c. à Maurice Hauriou
 - d. à Léon Duguit
 - e. à Gaston Gèze
 - f. à Philippe Yolka

2. **CGPPP ou CG3P signifie :**
 - a. Code général du patrimoine des personnes privées
 - b. Code général de la propriété privée et publique
 - c. Code général des personnes privées et publiques
 - d. Code général de la propriété des personnes publiques

3. **La propriété des personnes morales de droit public est-elle constitutionnellement protégée, comme l'est la propriété privée ?**
 - a. oui b. non

4. **Qui a écrit : « sur les dépendances du domaine public, personne n'a l'abusus, le fructus ne se conçoit qu'à titre exceptionnel et insignifiant, l'usus enfin, appartient à tout le monde et même aux étrangers » ?**
 - a. René Chapus
 - b. Marcel Waline

- c. Maurice Hauriou
- d. Léon Duguit
- e. Gaston Gèze
- f. Henri Berthélémy

5. Les biens appartenant aux personnes publiques :

- a. relèvent de leur domaine public
- b. appartiennent soit à leur domaine public soit à leur domaine privé
- c. relèvent en principe de leur domaine public et à défaut de leur domaine privé
- d. relèvent en principe de leur domaine privé et à défaut de leur domaine public
- e. appartiennent au domaine public puisque le CGPPP a supprimé le domaine privé

6. Un bien du domaine public peut appartenir :

- a. à l'État
- b. à une collectivité territoriale
- c. à une société
- d. à un établissement public
- e. à une association

7. Un bien appartient au domaine public parce qu'il :

- a. est affecté à la valorisation patrimoniale
- b. est affecté à l'usage direct du public
- c. est affecté à un service public et qu'il est spécialement configuré
- d. est affecté obligatoirement à un service public administratif
- e. est affecté à un service public et qu'il a fait l'objet d'un aménagement indispensable

- 8. L'accord est général pour reconnaître la paternité de la distinction domaine public / domaine privé :**
- a. à Yannick Stopyra
 - b. à Luis Fernandez
 - c. à Victor Proudhon
 - d. à Bruno Bellone
 - e. à Didier Six
- 9. S'applique(nt) sur le domaine public :**
- a. l'indivision
 - b. la théorie de l'accessoire
 - c. la copropriété
 - d. la mitoyenneté
 - e. la cession forcée
- 10. Un bien appartenant à une personne publique :**
- a. est obligatoirement un immeuble
 - b. est obligatoirement un meuble
 - c. est soit un meuble soit un immeuble
 - d. appartient obligatoirement à son domaine
 - e. appartient obligatoirement à l'État
- 11. Qui a pu écrire : « si le droit du domaine public est un droit de propriété, ce n'est pas la propriété ordinaire, c'est une propriété qui mérite le nom de publique » ?**
- a. Marcel Waline
 - b. René Chapus
 - c. Maurice Hauriou
 - d. Léon Duguit
 - e. Gaston Jèze
- 12. La théorie de l'accessoire :**
- a. ne s'applique pas en Droit administratif des biens
 - b. s'applique lorsque l'accessoire est situé au-dessous du bien principal

- c. s'applique lorsque l'accessoire est situé au-dessus du bien principal
 - d. s'applique lorsque la dépendance accessoire sert l'affectation de la dépendance principale
 - e. a pour effet de rattacher au domaine public un élément qui en lui-même ne satisfait pas aux critères d'appartenance
- 13. Sont des conséquences directes du caractère exclusif de la propriété sur le domaine public :**
- a. l'impossibilité de l'indivision
 - b. l'impossibilité de la copropriété
 - c. l'impossibilité de la mitoyenneté
 - d. l'impossibilité d'exproprier
- 14. L'arrêt CE, 19 octobre 1956, Société « Le béton » est important car il consacre :**
- a. la propriété des personnes publiques sur leurs biens
 - b. la distinction domaine public / domaine privé
 - c. la notion de service public dans la définition de la domanialité publique
 - d. la théorie de l'accessoire
- 15. Outre les collectivités publiques à base territoriale, quelles autres entités peuvent détenir un domaine public ?**
- a. les sociétés
 - b. les associations
 - c. les établissements publics
 - d. les personnes physiques
- 16. Quelle notion avait pour but originel de limiter l'expansion du domaine public ?**
- a. la notion de service public
 - b. la notion de caractère irremplaçable du bien

- c. la notion d'aménagement spécial
- d. la notion de virtualité du domaine public

17. L'expression « domaine » ne s'applique :

- a. que pour les biens protégés de l'administration
- b. pour tous les biens de l'administration
- c. que pour les immeubles détenus par l'administration
- d. que pour les meubles détenus par l'administration
- e. pour les biens des personnes morales, à la différence des biens des personnes privées pour lesquels on parle de propriété privée

18. Qui a écrit : « si le droit du domaine public continue de faire question, aujourd'hui plus que jamais, c'est parce qu'il est censé compromettre la rentabilisation des biens et des espaces qu'il saisit » ?

- a. Jacques Caillosse
- b. Philippe Yolka
- c. Norbert Foulquier
- d. Richard Moulin
- e. Guy Quintane
- f. Philippe Guillot

La composition et le régime juridique du domaine public

19. Les lais et relais appartiennent au domaine public :

- a. maritime
- b. fluvial
- c. artificiel
- d. naturel
- e. routier

20. La mer territoriale appartient au domaine public.

- a. vrai
- b. faux

21. Que signifie le sigle ZEE ?

- a. zone européenne économique
- b. zone environnementale européenne
- c. zone économique exclusive
- d. zone énergétique élémentaire

22. Quel critère permet de distinguer le domaine public artificiel du domaine public naturel ?

- a. l'affectation
- b. l'utilité publique
- c. la personne publique propriétaire
- d. l'intervention humaine
- e. le caractère mobilier ou non du bien

- 23. L'incorporation d'un cours d'eau au domaine public se fait en fonction :**
- a. de sa flottabilité
 - b. de sa navigabilité
 - c. de l'inscription sur une nomenclature
 - d. d'un classement
- 24. Toutes les autoroutes appartiennent à des personnes publiques.**
- a. vrai
 - b. faux
 - c. vrai sauf l'autoroute A13 sur le département 27
 - d. faux sauf les autoroutes qui ne disposent que de deux voies de circulation, excluant la bande d'arrêt d'urgence
- 25. Toutes les voies de circulation appartiennent au domaine public.**
- a. vrai
 - b. faux
- 26. La majeure partie des éléments du domaine public ferroviaire appartient :**
- a. à l'État
 - b. à Réseau Ferré de France
 - c. au deux
 - d. à l'Union européenne
- 27. Quels sont les mouvements possibles des biens des personnes publiques au sein du domaine public ?**
- a. les mouvements au sein d'une même personne publique
 - b. les mouvements volontaires entre personnes publiques sans transfert de propriété
 - c. les mouvements volontaires entre personnes publiques avec transfert de propriété

- d. les mouvements autoritaires entre personnes publiques
 - e. les mutations domaniales
- 28. Un plan d'alignement :**
- a. peut ne pas prévoir de modification de la voirie
 - b. peut prévoir une réduction de la voirie
 - c. peut prévoir un élargissement de la voirie
 - d. doit être conforme à l'alignement individuel
 - e. ne s'applique que sur le domaine public naturel
- 29. L'administration peut-elle refuser la délimitation ?**
- a. oui, pour des considérations d'intérêt général
 - b. oui, pour des motifs d'opportunité
 - c. oui, parce qu'il est impossible d'utiliser des voies d'exécution forcée à l'encontre d'une personne publique
 - d. non, elle ne peut pas refuser
 - e. oui, parce que seul le juge peut l'ordonner après une action en bornage
- 30. Sont des acquisitions à titre onéreux :**
- a. les achats
 - b. les échanges
 - c. les datations en paiement
 - d. les dons
 - e. les legs
- 31. Un bien peut entrer dans le domaine public par incorporation.**
- a. vrai
 - b. faux